

Chers amis dirigeants des associations de métis de Belgique, de RDC, du Rwanda et du Burundi.

Je profite de la fin de la démarche parlementaire des métis de Belgique qui a débuté au *Vlaams Parlement* le 28 janvier 2015 pour vous faire part d'une expérience de près de 10 ans en tant qu'un des quatre négociateurs au nom des métis de Belgique (au départ nous n'étions que deux). Et ce dans l'espoir que cette expérience sera utile à la nouvelle équipe de jeunes négociateurs qui entameront prochainement une nouvelle démarche parlementaire centrée principalement sur des doléances/demandes des métis coloniaux restés en ex-Afrique belge après l'indépendance.

Je tiens à préciser que j'ai démissionné le 28 novembre 2019 de ma fonction de « Conseiller spécial de l'AMB/MVB et après de Conseiller du Président de l'AMB/MVB », fonction attribuée par le Conseil d'Administration (CA) de l'AMB/MVB. Cependant, je n'ai jamais quitté mon autre fonction de « *diplomate de l'ombre* » attribuée par l'Assemblée Générale (AG) de l'AMB/MVB de février 2016. Cette AG précisait que je devais piloter la démarche parlementaire de l'AMB/MVB **en duo** avec le Président François Milliex.

Cette nomination a été réitérée par « l'AG constitutive » du 11 février 2017 qui a transformé l'AMB/MVB d'Association de fait en ASBL (cf. premier paragraphe de la page 5 du texte en français). Il y est précisé : « *continuer sa mission dans la démarche parlementaire de l'AMB jusqu'à sa conclusion* ».

Il faut savoir que cinq éléments essentiels expliquent le succès de la démarche parlementaire des métis de Belgique. Il s'agit de :

1. La mise en place d'une structure en réseau relevant de l'Exécutif fédéral à savoir : **l'InterCabinets/Directeurs Algemeen Beleid (DAB)** sur le dossier « Métis de la colonie », ainsi que la nomination de l'Ambassadeur Michaël Wimmer en tant que premier **Coordinateur fédéral du dossier « Métis de la colonie »**. C'est mon amie Alexia Bertrand, à l'époque Cheffe de Cabinet de M. Didier Reynders, Ministre des Affaires étrangères, qui m'informa en 2016 de ces décisions du Gouvernement fédéral. M. Milliex et moi-même rendîmes alors visite à M. Wimmer pour nous enquérir de la position du Gouvernement fédéral face aux doléances/demandes des métis de Belgique. L'InterCabinets/DAB est composé de Conseillers ministériels en charge d'une « Cellule métis » dans les différents Cabinets des Départements ministériels fédéraux respectifs. Ces Conseillers sont également membres du « Comité d'Accompagnements » de l'étude sur l'histoire des métis issus de la colonisation belge en Afrique en cours d'élaboration par le projet de recherches « Résolution-métis » logé aux Archives Générales du Royaume (AGR)/CegeSoma. En outre, le Coordinateur fédéral du dossier « Métis de la colonie » fait partie du « Comité stratégique » de cette étude. Par ailleurs, ce sont les membres de l'InterCabinets/DAB qui rédigent les réponses ministérielles aux questions parlementaires concernant le dossier « Métis de la colonie ».

Pour mesurer l'importance de cet InterCabinets/DAB, il faut savoir qu'après l'aval donné par les quatre négociateurs des métis de Belgique (le duo initial a été élargi à quatre négociateurs) à l'avant-projet de la « Déclaration solennelle et mémorielle de la

Belgique sur la ségrégation subie par les métis coloniaux » lors d'une réunion à la Primature (16 rue de la Loi) fin mars 2019, ce n'est pas le Conseil des Ministres restreints/*Kern* qui approuva la version finale de cette « Déclaration », mais bien l'InterCabinets/DAB sur le dossier « Métis de la colonie ».

2. L'inclusion du règlement définitif des 11 demandes de « réparation » contenues dans la Résolution-métis du 29 mars 2018 dans l'**Accord du Gouvernement de la « Vivaldi » du 30 septembre 2020** a donné un formidable levier à l'équipe des quatre négociateurs des métis de Belgique - regroupée alors dans l'association de fait « Association Résolution Métis (ARM) » - pour obtenir ce règlement définitif !
3. En conformité avec les traditions de la Belgique, pays de compromis par excellence, les négociateurs des métis de Belgique ont négocié « *diplomatiquement* » et *loyalement* » avec la Belgique, leur Patrie. Ceci, dans une optique de « *réconciliation* » après la ségrégation subie et avec pour objectif que les métis de Belgique soient dorénavant reconnus comme étant des « *citoyens belges à part entière* » !
4. Les interventions médiatiques des quatre négociateurs et de plusieurs autres métis de Belgique via des interviews, articles, films, livres etc...ont permis de sensibiliser la population de Belgique à notre combat. Le soutien ultra majoritaire de la population de Belgique en faveur de la cause des métis de Belgique facilita subséquemment l'appui unanime du monde politique belge à notre cause.
5. *Last but not least*, les négociateurs des métis de Belgique ont amené avec eux pour soutenir ce combat, leurs puissants réseaux professionnels, amicaux et familiaux. Cela a été un élément décisif pour atteindre le succès de la démarche.

En outre, nous avons eu une **chance extraordinaire** avec un bel alignement astral durant cette démarche parlementaire, car les Premiers Ministres successifs (Charles Michel, Sophie Wilmès et Alexander De Croo), ainsi que les Ministre des Affaires étrangères respectifs (Didier Reynders, Philippe Goffin, Sophie Wilmès et Hadja Lahbib), de même que les coordinateurs fédéraux pour le dossier « Métis de la colonie » (Ambassadeur Michaël Wimmer, Ambassadeur Bernard Quintin et aujourd'hui Mme Sandra Stainier) étaient tous des personnes qui me connaissaient et certains même de très bons amis. C'est cela qui facilita aussi grandement le lobbying en faveur des métis de Belgique malgré de nombreux obstacles administratifs.

En voici quelques exemples : C'est mon amie Alexia Bertrand, en sa qualité de Cheffe de Cabinet du SPF Affaires étrangères, qui avec M. Wimmer parvint à allouer un budget de 400.000 Euros pour démarrer les volets « Archives » et « Recherche d'origine » des travaux de l'équipe de recherche du projet « Résolution-métis ». Les volets « Archives/Recherche d'origine » ont rendu de très grands services en particulier aux métis coloniaux restés en RDC après l'indépendance. C'est à nouveau Alexia Bertrand, mais en sa capacité de Secrétaire d'Etat au Budget, qui facilita l'approbation d'un budget supplémentaire de 300.000 Euros environ pour la prolongation des volets « Archives » et « Recherche d'origine ».

Par ailleurs, sans ma relation personnelle et amicale avec le Ministre de la Justice, M. Vincent Van Quickenborne, il aurait été impossible de régler les questions de la suppléance des actes de naissance, ainsi que de prouver la « légalité » des données des métis coloniaux belges dans le Registres National des personnes physiques, même si

ces données furent faussées par les missionnaires belges en ex-Afrique belge. De même, le Président de la Chambre des Représentants M. Siegfried Bracke, un ami du négociateur Georges Kamanayo Gengoux, joua un rôle de premier plan pour obtenir l'unanimité de la Chambre afin d'autoriser le Premier Ministre Charles Michel à prononcer la « Déclaration solennelle et mémorielle sur la ségrégation subie par les métis coloniaux », ce qui est normalement interdit en *affaires courantes* à moins d'un vote unanime de la Chambre, qui récupère en *affaires courantes* une partie des pouvoirs de l'Exécutif fédéral.

D'autre part, l'évêque d'Antwerpen (Anvers) Mgr. Johan Bonny, une connaissance de longue date a été d'un appui efficace envers notre cause en prononçant au Sénat de Belgique le 25 avril 2017 la « Déclaration des Evêques de Belgique sur la problématique des métis issus de la colonisation belge en Afrique » et en me permettant de réviser l'avant-projet de cette « Déclaration » avant finalisation.

D'autres amis et membres de ma famille ont également soutenu fermement notre combat : c'est ainsi que mon neveu Philippe Close, Bourgmestre de Bruxelles et Vice-Président du parti socialiste, est intervenu pour éviter qu'une Résolution-métis concurrente à celle portée par mon amie de jeunesse la Députée fédérale Sybille de Coster-Bauchau, empêche un vote à l'unanimité sur une seule Résolution-métis. Ma cousine la Députée Anne-Charlotte d'Ursel, ainsi que mon cousin le Sénateur et ancien Ministre de l'Education et de la Culture francophone Philippe Mahoux ont aussi été performants pour obtenir des votes consensuels en faveur de la Résolution-métis d'une part, au Sénat de Belgique avec l'appui de la Présidente Christine Defraigne et d'autre part, au Parlement francophone bruxellois (Pfb) avec le précieux concours de la Présidente Julie de Grootte.

C'est d'ailleurs un autre ami de jeunesse Serge de Patoul, à l'époque Vice-Président de ce même Parlement, qui me demanda de rédiger de A à Z un avant-projet d'une Résolution-métis, car en 2016, il ne maîtrisait pas encore la problématique des Métis issus de la colonisation belge en Afrique. Cette Résolution-métis du Parlement francophone bruxellois (Pfb) fut utilisée ensuite comme base des Résolution-métis du Parlement fédéral (Chambre et Sénat).

Citons aussi d'autres amis et grands partisans de notre cause : Mme Els Van Hoof, Présidente de la Commission Relations extérieures et Droits Humains de la Chambre et qui soutint ardemment notre combat. N'oublions pas les Ministres d'Etat Louis Michel et Mark Eyskens, S.A.S la Princesse Esmeralda de Belgique, le Bâtonnier Pierre Legros, ainsi que le Conseiller ministériel au Cabinet SPF Justice Sander Goethals, tous par « amitié » n'ont pas ménagé leurs efforts pour la réussite de la démarche parlementaire des métis de Belgique. Cela prouve que les mentalités ont évolué positivement en Belgique.

Je pourrais citer une kirielle d'autres noms de l'élite de Belgique, y compris les Présidents des partis politiques, qui ont fermement soutenu notre cause, mais vu leurs importantes fonctions, la plupart m'ont demandé de conserver leur anonymat. La discrétion est toujours la règle en Belgique dans les discussions au plus haut niveau politique. Même les rapports des réunions de

l'InterCabinets/DAB avec les associations métis sont des documents internes et donc confidentiels du Gouvernement fédéral. D'ailleurs, ils ne sont plus distribués. Cependant, à titre indicatif, je mets en annexe le dernier rapport « interne » datant du 18 octobre 2021 et qui a été mis à la disposition des associations de métis de Belgique.

Nous sommes arrivés à un moment-clef : Le Gouvernement fédéral est en *affaires courantes* et la plupart des Cellules « métis » dans les différents Cabinets ministériels ne fonctionnent plus, à l'exception de la Cellule « métis » du SPF Affaires étrangères qui assure la coordination au plan fédéral et qui est gérée par Mme Sandra Stainier, Coordinatrice fédérale du dossier « Métis de la colonie » en compagnie du Conseiller ministériel Jean-Christophe le Maire de Romsée.

Nous nous trouvons dès lors face à deux possibilités :

i) Mme Hadja Lahbib, est Ministre des Affaires étrangères dans un Gouvernement actuellement en *affaires courantes*. Elle a fait une promesse aux 19 métis coloniaux de RDC lors du symposium du 12 avril 2024 organisé par l'Institut Egmont. Cette promesse – pour ceux qui n'étaient pas présents à ce symposium, - consiste à immédiatement lancer des travaux, même en *affaires courantes*, en vue de proposer des amendements à certaines lois belges concernant l'état civil. Ceci, afin de pouvoir - dès l'adoption de ces amendements - satisfaire des demandes prioritaires de l'Association congolaise des Enfants de Belges Laissés au Congo (AEBLC), dont entre autres le recouvrement de la nationalité belge, des visas et permis de séjour en Belgique aux Mères congolaises d'enfants métis coloniaux , la prise en charge des soins de santé et des pensions pour ces Mères etc... Les métis coloniaux congolais ont souhaité lors du symposium que ces travaux démarrent immédiatement, car ils sont âgés et ils ne veulent pas attendre le dépôt à la Chambre des Représentants en janvier/février 2026 de l'étude historique sur l'Histoire des métis issus de la colonisation belge en Afrique avant que ces travaux au plan législatif ne démarrent.

Dans ce contexte, il me semble que les procès menés avec succès devant le tribunal de Bruxelles par feu Maître Prosper Sendwe Kabongo et qui ont permis le recouvrement de la nationalité belge en faveur de sept ressortissants congolais (en général métis), pourraient servir de base utile à ces travaux d'amendements de lois belges. Pendant des années, j'ai aidé et conseillé bénévolement Me Sendwe Kabongo sur la problématique des métis issus de la colonisation belge en Afrique et je peux témoigner du travail remarquable qu'il a accompli !

ii) si Mme Hadja Lahbib, n'est pas en mesure de lancer les travaux requis en *affaires courantes* et qu'elle n'est pas reconduite en tant que Ministre des Affaires étrangères, alors il faudra que les associations métis prennent immédiatement contact au plus haut niveau avec les autorités congolaises, rwandaises, burundaises et belges pour mettre en place le même système efficace en réseau et qui a permis le succès de la démarche parlementaire des métis de Belgique. Contrairement à ce que prétend l'absurde *fake news* qu'il n'y a pas de groupe-cible de métis coloniaux éligibles à toutes les réparations de la Résolution-métis du 29 mars 2018, il est de la plus simple évidence juridique que les lois belges n'étant pas universelles et s'appliquant aux citoyens belges et aux étrangers résidant en Belgique, il faut nécessairement, en vertu du Droit international, un accord préalable avec les Gouvernements de RDC, Rwanda et Burundi avant que la Belgique (ex-puissance coloniale) ne puisse intervenir sur des questions d'état civil, telle la nationalité belge, en faveur de ressortissants congolais, rwandais et burundais résidants dans ces pays.

En ce qui me concerne, je vais avoir 78 ans dans quelques jours et les travaux épuisants de la démarche parlementaire des métis de Belgique et ses tensions absurdes (comme la *fake news* sur la soi-disant non-existence d'un groupe-cible) ont affecté gravement ma santé. J'ai dû séjourner quatre fois aux urgences hospitalières l'an dernier et ai dû prendre des opiacés pendant des mois pour supporter des douleurs aiguës. Je me remets lentement de l'opération chirurgicale qui s'en est suivi en février dernier.

Dans ces conditions, je me contenterai dorénavant - en cette fin de démarche parlementaire des métis de Belgique - de continuer à aider 3 métis ayant des dossiers compliqués de suppléance d'actes de naissance, de rectification de patronymes et de réattribution de la nationalité belge, ainsi que d'assister au « Comité d'Accompagnement » de l'étude historique, ainsi qu'au « Jury de sélection de la statue ». On a d'ailleurs déjà obtenu mon accord pour que l'AEBLC fasse partie de ce Jury.

Par ailleurs, si les relations belgo-rwandaïses redeviennent au beau fixe, j'interviendrai à nouveau pour obtenir un financement pour organiser un pèlerinage à Save suite à une forte demande de métis coloniaux « déplacés » ainsi que leurs enfants. En réalité, il y avait un accord de principe pour le financement de ce pèlerinage, mais les fonds ont finalement été réaffectés au financement de la visite en Belgique de 19 métis coloniaux congolais et de leur participation au symposium du 12 avril 2024. Toutes les associations de métis de Belgique ont compris la situation et ont toutes marqué leur accord en faveur du financement de cette importante visite.

Bien cordialement,



François d'Adesky,

Membre de l'AMB/MVB et également

Membre de l'équipe des quatre négociateurs au nom des métis de Belgique et qui se regroupèrent en septembre 2020 dans l'association de fait : « Association Résolution Métis-Associatie Resolutie Metis (ARM).

